

Selon un comité d'experts, la technologie numérique évolue plus vite que les efforts de lutte contre les méfaits en ligne

Communiqué

30 mars 2023 — Ottawa, Ontario

Selon un nouveau rapport d'un comité d'experts du Conseil des académies canadiennes (CAC), l'évolution rapide de la technologie pose des problèmes à ceux qui cherchent à assurer la sécurité des gens tout en protégeant leurs droits et libertés. Si Internet et les technologies des communications sont essentiels, et souvent utiles, ils permettent également à des acteurs malveillants de nuire aux individus et aux communautés. Remédier aux préjudices ainsi causés nécessite des approches juridiques et non juridiques capables de suivre le rythme de l'évolution technologique et de protéger la vie privée et les droits de la personne.

« Les technologies numériques sont aujourd'hui nécessaires pour accéder à pratiquement tous les services essentiels, ce qui rend tout le monde, même les gens qui ne sont pas activement en ligne, susceptible d'être victimes de crimes et de méfaits cybernétiques », affirme Jennifer Stoddart, O.C., C.Q., Ad.E, présidente du comité d'experts. « Mais leur prolifération a eu des conséquences considérables sur la vie privée, composante essentielle de la sécurité personnelle et de la dignité ».

La police a souvent de la difficulté à enquêter sur les activités criminelles qui se déroulent en ligne et se débat avec la désuétude des structures organisationnelles, le volume considérable de preuves numériques et l'inadéquation des ressources. De plus, le système judiciaire est confronté à des difficultés considérables pour appliquer les cadres juridiques actuels aux comportements en ligne préjudiciables. Cependant, tous les méfaits en ligne ne résultent pas de comportements illégaux, et la réglementation n'est pas le seul moyen d'assurer la sécurité des personnes à l'ère numérique. Dans certains cas, les approches non juridiques peuvent être plus efficaces et mieux adaptées aux besoins des victimes et des survivants.

Au-delà des interventions gouvernementales, on peut également s'attaquer aux méfaits cyberfacilités au moyen d'un soutien communautaire, de programmes éducatifs et de la responsabilité sociale des entreprises. La promotion d'un écosystème numérique plus sûr est une responsabilité collective, qui requiert la participation de la société civile, des décideurs, des forces de l'ordre et du secteur privé. La coopération et la coordination entre les États sont également essentielles, notamment en raison de la rapidité avec laquelle les méfaits peuvent évoluer et traverser les frontières.

« Les abus en ligne et autres préjudices peuvent changer la vie des survivants », déclare Eric M. Meslin, Ph. D., MSRC, MACSS, président-directeur général du CAC. « Il est essentiel de disposer de données probantes complètes sur les difficultés et les possibilités en matière de réglementation, de prévention, d'enquête, de poursuite et de la lutte contre les crimes et les méfaits cyberfacilités pour traiter ce problème ».

Sécurité publique Canada a demandé au CAC d'examiner les pratiques exemplaires qui pourraient aider à réduire les risques pour la sécurité publique de l'utilisation des technologies numériques tout en respectant les droits de la personne et la vie privée. *Connexions vulnérables* examine la manière dont les activités préjudiciables et criminelles ont évolué sous l'effet des technologies numériques, les problèmes qui en découlent pour les décideurs et les forces de l'ordre, ainsi que les possibilités de réglementation, de prévention et d'enquête concernant les méfaits cyberfacilités.

Visitez le www.rapports-cac.ca pour télécharger le rapport.

-30-

Personne-ressource :

Heather Ennis
Directrice des communications, Conseil des académies canadiennes
613-851-7723
heather.ennis@cca-reports.ca

Pour en savoir plus sur le CAC et sur ses évaluations, visitez le www.rapports-cac.ca.

Suivez-nous sur Twitter : [@rapports_cac](https://twitter.com/rapports_cac)